



Nouvelle-Zélande en 2030

Territoire :

La Nouvelle-Zélande est un pays d'Océanie qui existera toujours en 2030. On prévoit que sa superficie ne change pas en 2030, et restera 267710 km².

La capitale reste toujours la même : Wellington, et la plus grande ville est Auckland, et des villes importantes sont Hamilton et Dunedin.

Démographie et développement :

La population augmentera de 5.27 millions (en 2024) jusqu'à 5.50 millions en 2030. La population reste assez jeune avec la moyenne de la population étant de 30-40 ans.

Le PIB/hab/an est de 52030 USD, et est prévu d'augmenter de 1.9%. Le taux de chômage est de 4.3% approximativement. En 2030, l'économie néo-zélandaise, reposant en partie sur le tourisme et l'agriculture est impactée par la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes – tempêtes et inondations. Ces catastrophes naturelles impactent les infrastructures routières. Les dépenses publiques liées au changement climatique sont donc en augmentation.

Conflits :

La Nouvelle-Zélande est un pays 'stable' et en paix.

La Nouvelle-Zélande joue un rôle actif dans la sécurité régionale du Pacifique Sud, mais elle pourrait être confrontée à des défis liés à la stabilité politique, à la gouvernance et aux menaces de sécurité telles que le changement climatique, la piraterie ou les tensions territoriales.

La Nouvelle-Zélande entretient des liens économiques avec la Chine, mais les tensions pourraient survenir en raison d'opinions sur les droits de l'homme, la sécurité régionale ou les différends commerciaux.

En tant que nation fortement dépendante de l'agriculture et des ressources naturelles, la Nouvelle-Zélande pourrait être confrontée à des tensions liées à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources naturelles et à la concurrence pour l'accès aux marchés mondiaux.

Régime politique et relations internationales :

La Nouvelle Zélande est une monarchie constitutionnelle, avec un gouvernement de gauche.

La Nouvelle Zélande entretient des relations avec : l'Australie (accord ANZUS), l'Union Européenne, les Etats Unis (accord ANZUS), le Royaume Unis, le Japon et la Chine et d'autres pays mais ceci sont les plus importants et les plus fréquents.

Lois et décisions majeures depuis 2024 :

La Nouvelle-Zélande s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment celui de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050.

La Nouvelle-Zélande a aspiration d'atteindre 100 % d'électricité renouvelable d'ici à 2030.

La Nouvelle-Zélande va moderniser ses capacités aériennes et navales pour 2030.

Avancées :

L'objectif climatique de la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Accord de Paris est de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de 50 % par rapport aux niveaux bruts de 2005 d'ici 2030.

Un objectif de réduction des émissions de méthane biogénique de 10 % par rapport aux niveaux de 2017 d'ici 2030 et de 25 à 47 % d'ici 2050.

Ils ont banni les cigarettes pour ceux qui sont nés après 2008.

Établir un conseil consultatif indépendant composé d'experts qui examineront les progrès

La Nouvelle-Zélande est considérée comme un pays relativement égalitaire, mais elle fait également face à des défis en matière d'inégalités, notamment en ce qui concerne les inégalités économiques, sociales et de santé. Le pays peut travailler à réduire ces inégalités en mettant en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, en renforçant les filets de sécurité sociale et en promouvant l'inclusion sociale.

Evènements particuliers :

En 2030, la Nouvelle-Zélande est confrontée à des défis accrus liés au changement climatique, tels que des événements météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer et des pressions sur les ressources naturelles.

La Nouvelle-Zélande s'est engagée à la neutralité carbone d'ici 2050. Pour cela, le gouvernement a proposé la première taxe au monde sur les émissions de méthane des vaches. En effet, l'élevage de vaches laitières, nourries à l'herbe, est la première source de revenus d'exportation du pays, grâce à un territoire particulièrement riche. Cette "taxe sur les rots" prendrait en compte le nombre d'animaux détenus, la taille de la ferme, mais aussi le type d'engrais utilisé sur l'exploitation et les mesures prises par les agriculteurs pour réduire leurs émissions. Le but est donc de réduire de 47% le méthane rejeté dans l'atmosphère d'ici 27 ans.